

L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 25 JUIN, 1831. Numéro 25.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le lieutenant gouverneur ouvrit la première session du premier parlement du Bas-Canada (le 20 Décembre 1792), par le discours suivant :

« Messieurs du conseil législatif et Messieurs de la chambre d'assemblée :—Notre très gracieux souverain, toujours attentif au bien-être de ses peuples, ayant pris en considération l'état de ses loyaux sujets de cette province, et les ayant recommandés à son parlement pour tel changement dans leur gouvernement colonial, que les circonstances pourraient requérir et admettre, l'acte a été passé qui m'impose le devoir, comme il fait ma gloire, de vous rencontrer en parlement, et j'ai tâché de le faire dans le temps où vos intérêts privés en souffriraient le moins.

« Dans un jour comme celui-ci, remarquable par le commencement, dans ce pays, d'une forme de gouvernement qui a porté le royaume auquel il est subordonné au plus degré d'élevation, il est impossible de ne pas éprouver des émotions qu'il serait difficile d'exprimer.

« C'est une tâche qui ne peut être nécessaire en la présente occasion, quelque agréable qu'elle fût, que celle d'exposer combien ce système est propre à avancer la félicité que tous les gouvernements proclament comme étant leur but, mais qui n'est assurée par aucun autre gouvernement aussi bien que par celui de la Grande-Bretagne, qui, après avoir été célébré pendant des siècles par les premiers écrivains de l'Europe, donne en ce moment à ce pays la prééminence décidée et enviée d'une gloire réelle sur toutes les autres nations du monde.

« La sensation que me fait éprouver le changement qui nous amène à cette assemblée mémorable est partagée, je n'en doute point, par tous ceux qui sont en état d'apprécier la grandeur du bienfait conféré, et en conséquence, je me contenterai de